

AVIS PUBLIC



Rivière-des-Prairies
Pointe-aux-Trembles

Montréal

ERRATUM

AVIS EST DONNÉ QU'une erreur s'est glissée dans l'avis d'assemblée publique de consultation sur le premier projet de règlement numéro RCA09-Z01-063 paru le 13 janvier.

Le texte de l'objet du projet de règlement aurait dû se lire comme suit :

L'objet de ce projet de règlement vise d'une part, à clarifier les ambiguïtés d'application de certaines dispositions réglementaires liées à la classification des usages faisant partie de la classe d'usages « Institutions locales » (P.1), et d'autre part, à modifier les dispositions relatives aux saillies des constructions telles que balcon, galerie, perron, et l'ajout de la construction « patio ».

Fait à Montréal, le 15 janvier 2026

Le secrétaire d'arrondissement
Joseph Araj